

DELIBERATION N° 23

**Convention avec le conservatoire d'espaces naturels de Haute Normandie
pour la connaissance, la protection, la gestion et la valorisation des espaces
naturels du territoire – convention d'application 2016**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal : 39

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 31

Nombre de votants : 38

LE DEUX JUIN DEUX MILLE SEIZE

Le conseil municipal de la Ville de Dieppe s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du maire en date du 26 mai 2016 et sous la présidence de Monsieur Sébastien Jumel, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. LANGLOIS Nicolas, Mme RIDEL Patricia, M. WEISZ Frédéric, Mme BUICHE Marie-Luce, M. ELOY Frédéric, Mme AUDIGOU Sabine, M. LECANU Lucien, M. LEFEBVRE François (de la question n° 1 à la question n° 23 et de la question n° 27 à la question n° 52), Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. DESMAREST Luc, Mme CYPRIEN Jocelyne, Mme ROUSSEL Annette, M. PATRIX Dominique, M. MENARD Joël, M. CAREL Patrick, Mme AVRIL Jolanta (de la question n° 9 à la question n° 52), Mme PARESY Nathalie, Mme LETEISSIER Véronique, M. BUSSY Florent, Mme BUQUET Estelle, M. PAJOT Mickaël; Mme QUESNEL Alice, Mme ANGER Elodie, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André (de la question n° 1 à la question n° 38), Mme OUVRY Annie (de la question n° 1 à la question n° 38), M. BAZIN Jean, M. BREBION Bernard, M. PESTRINAUX Gérard, Mme LEVASSEUR Virginie.

Sont absents et excusés : M. LEFEBVRE François (de la question n° 24 à la question n° 26), Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, Mme BOUVIER LAFOSSE Isabelle, M. VERGER Daniel, M. BEGOS Yves, Mme CLAPISSON Paquita, Mme THETIOT Danièle, M. PETIT Michel, M. GAUTIER André (de la question n° 39 à la question n° 52), Mme OUVRY Annie (de la question n° 39 à la question n° 52), Mme JEANVOINE Sandra, Mme AVRIL Jolanta (de la question n° 1 à la question n° 8).

Pouvoirs ont été donnés par : Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle à Mme BUICHE Marie-Luce, Mme BOUVIER LAFOSSE Isabelle à M. LANGLOIS Nicolas, M. VERGER Daniel à M. LEFEBVRE François, M. BEGOS Yves à Mme RIDEL Patricia, Mme CLAPISSON Paquita à M. LECANU Lucien, M. PETIT Michel à Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André à M. BAZIN Jean (de la question n° 39 à la question n° 52), Mme OUVRY Annie à Mme LEVASSEUR Virginie (de la question n° 39 à la question n° 52), Mme JEANVOINE Sandra à M. BREBION Bernard.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Mme ANGER Elodie

.../...

Rapporteur : M. Frédéric Weisz

Conformément à la Convention cadre d'accompagnement 2015-2018, le Conservatoire d'espaces naturels de Haute Normandie et la Ville de Dieppe ont prévu de mettre en place des projets spécifiques visant à la connaissance, la protection, la gestion et la valorisation des espaces naturels. Ces actions précises doivent faire l'objet de conventions annuelles et/ou pluriannuelles d'application de la convention cadre.

Par délibération n° 26 du 17 décembre 2015, le conseil municipal a validé les termes de la convention cadre d'accompagnement 2015-2018.

La convention d'application 2016, précise les actions qui seront réalisées au cours de l'année, notamment sur l'étude des réseaux écologiques afin d'atteindre les objectifs fixés dans le cadre de l'appel à projets biodiversité piloté par la Ville de Dieppe

Vu :

- la délibération n° 26 du 17 décembre 2015,
- la convention cadre d'accompagnement 2015-2018.
- le projet de convention d'application pour l'année 2016

Considérant :

- le travail mené en lien avec le Conservatoire d'Espaces naturels de Haute Normandie
- les actions à mener sur le territoire au titre de l'année 2016.
- l'avis de la commission n° 3 du 24 mai 2016

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **approuve les termes de la convention d'application pour l'année 2016,**
- **autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'application pour l'année 2016 et l'ensemble des pièces y afférant.**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

**Pour extrait certifié conforme au registre
Le Maire de la Ville de Dieppe,
Sébastien Jumel**

**Acte certifié exécutoire en application
de la loi du 2 mars 1982 modifiée
Réception en Sous-Préfecture :**

Publication :

Notification :

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire
--

